



Puydômois, avez-vous droit encore à la sécurité ?

“ La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. “

Cette phrase est la première de la loi pour la sécurité intérieure, dans son Article 1er, qui octroie à l'Etat le devoir d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire.

Ce même article étend cette obligation aux collectivités territoriales et aux établissements publics.

LOI n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure - Titre 1er - Chapitre 1er - Article 1er.

Vos pompiers ne peuvent plus assurer votre sécurité.

Une sollicitation accrue, des interventions plus longues.

- Le nombre d'interventions a doublé en quelques années, il continue d'augmenter sur tout le territoire.
- Les difficultés de l'hôpital pour accueillir les victimes que nous transportons augmentent la durée des interventions de manière significative.

Pendant que les pompiers d'un secteur sont en intervention, ce sont les pompiers des secteurs voisins qui assurent votre sécurité. Les délais augmentent, ces secteurs sont à leur tour démunis.

Pendant ce temps, **il n'y a plus de pompiers** près de chez vous !

Dans certains endroits du département il vous faudra attendre, jusqu'à 50 minutes pour voir arriver des secours appropriés.

Des secteurs en difficulté.

Dans une grande partie du département, les secours sont assurés par les sapeurs-pompiers volontaires.

Face aux mouvements de population, ils sont de plus en plus sollicités. Ils ont de plus en plus de mal à concilier pompiers et vie personnelle. Ce sont des hommes et des femmes, comme vous, ils doivent préserver leur travail et leur famille.

Pendant ce temps, **il y a moins de pompiers** près de chez vous !

Que feront un ou deux pompiers arrivés dans “ les délais légaux “, sans moyens ni renforts avant plusieurs dizaines de minutes ?

Etes vous prêts à attendre ? Etes vous en sécurité ?

Vous êtes en danger, nous demandons des moyens.

Cela fait maintenant des années que nous n'avons de cesse d'alerter les pouvoirs publics et notre direction. Nos mouvements de 2015 et les précédents n'ont abouti malgré les promesses, qu'à la pose de quelques rustines aujourd'hui elles aussi usées.

Les sapeurs-pompiers professionnels sont disponibles 24H/24, 7J/7. Déjà fortement sollicités dans les zones urbaines, ils le sont de plus en plus pour pallier aux difficultés dans les zones plus éloignées.

Les personnels administratifs et techniques sans qui leur action est impossibles subissent des pressions sans précédent

Aujourd'hui, nous, agents du service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, sollicitons le soutien des citoyens du département pour :

" Demander à Monsieur Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil Départemental et du Conseil d'administration du SDIS 63 de prendre en considération nos revendications dans l'intérêt de la sécurité due à la population. "

- 1 -Des embauches de sapeurs-pompiers professionnels pour :
 - atteindre les effectifs fixés par le protocole signé en 2012,
 - faire face aux difficultés actuelles et renforcer les secteurs identifiés,
 - nous permettre de suivre les formations afin de maintenir et perfectionner nos compétences et encadrer nos collègues
 - anticiper les nombreux départs à la retraite prévus dans les 10 ans à venir,
 - anticiper l'application de la réforme prévue au 1er janvier 2020 sans pénaliser les agents.
- 2 - Une politique prévisionnelle tenant compte des difficultés identifiées présentes et à venir et ne démantelant pas les compétences des personnels par des mutualisations inefficaces
- 3 -Une juste reconnaissance de notre travail et des compétences acquises que l'on soit sapeur-pompier ou personnel administratif et technique
- 4 -Une rémunération conforme à celle prévue par la loi (NBI, RIFSEEP)

Puydômois la sécurité est un droit ! Défendez le !!!

<https://www.petitions24.net/avezvousdroitalasecurite#sign>

Imprimé par nos soins / Ne pas jeter sur la voie publique.